

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Prestations de maréchalerie

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les prestations de maréchalerie réalisées par le professionnel auprès de ses clients particuliers et professionnels.

Elles s'appliquent notamment au parage, ferrage, déferrage, ferrure orthopédique ou corrective, pose et retrait de fers, parage spécifique, ainsi qu'à toute autre prestation de maréchalerie convenue entre les parties.

Toute commande ou acceptation d'un devis implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 2 – Devis et acceptation

Les devis sont établis sur la base des informations communiquées par le client et des constatations pouvant être effectuées avant ou pendant l'intervention.

Sauf indication contraire figurant sur le devis, celui-ci est valable pendant 30 jours à compter de sa date d'émission.

Le devis accepté constitue un engagement contractuel entre les parties. Toute prestation supplémentaire non prévue initialement pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire, après information du client lorsque cela est raisonnablement possible.

Article 3 – Conditions d'intervention

Le client s'engage à présenter un cheval dans des conditions permettant une intervention normale et sécurisée. Le cheval doit être accessible au professionnel, dans un lieu adapté à la réalisation de la prestation et suffisamment maîtrisé pour permettre l'intervention dans des conditions normales de sécurité.

Le professionnel pourra refuser ou interrompre une intervention s'il estime que les conditions de sécurité pour lui-même, le cheval ou les personnes présentes ne sont pas réunies.

Article 4 – État de santé et comportement du cheval

Le client doit signaler tout élément susceptible d'avoir une incidence sur l'intervention : comportement dangereux ou imprévisible, ruades, morsures, défenses, pathologie connue, boiterie, blessure, traitement en cours, problème locomoteur connu, intervention vétérinaire récente ou toute particularité nécessitant des précautions particulières.

Le professionnel ne pourra être tenu responsable des conséquences résultant d'une information importante qui ne lui aurait pas été communiquée. En cas de comportement dangereux ou de risque manifeste pour la sécurité, il pourra interrompre la prestation.

Article 5 – Responsabilité

Le professionnel réalise ses prestations avec les moyens et compétences nécessaires à l'exercice de son activité.

La prestation de maréchalerie ne constitue pas un acte vétérinaire et ne remplace pas un diagnostic ou un suivi vétérinaire. Lorsque l'état du cheval nécessite un avis vétérinaire, le professionnel pourra recommander au propriétaire de consulter un vétérinaire.

Le professionnel ne pourra être tenu responsable d'une pathologie, d'une boiterie ou d'un problème locomoteur préexistant ou indépendant de la prestation réalisée. Le propriétaire demeure responsable de la surveillance et du suivi de son cheval après l'intervention.

Article 6 – Ferrures et matériel

Les matériaux et fournitures utilisés sont facturés conformément au devis ou au tarif communiqué au client.

En cas de casse, perte ou détérioration d'une ferrure résultant notamment du comportement du cheval, d'un choc, d'une utilisation particulière, d'un défaut d'entretien ou d'une cause extérieure à la prestation, une nouvelle intervention pourra être facturée.

Article 7 – Déplacements

Les frais de déplacement sont facturés selon les conditions indiquées sur le devis ou le tarif applicable. Toute intervention nécessitant un déplacement spécifique ou supplémentaire pourra entraîner la facturation de frais de déplacement complémentaires.

Article 8 – Prix

Les prix sont ceux indiqués sur le devis ou le tarif applicable au jour de la commande. Ils peuvent varier selon le type de ferrure, les matériaux, la difficulté technique, l'état du pied, la nécessité d'une ferrure particulière, le temps supplémentaire nécessaire et les frais de déplacement. Toute prestation non prévue dans le devis pourra être facturée en supplément.

Article 9 – Conditions de paiement

Sauf conditions particulières indiquées sur le devis, les factures sont payables comptant à la fin de la prestation. Les moyens de paiement acceptés sont ceux indiqués sur la facture ou communiqués au client.

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard pourront être appliquées conformément à la réglementation en vigueur. Pour les clients professionnels, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement pourra être appliquée en cas de retard.

Article 10 – Annulation ou report d'un rendez-vous

Toute annulation ou demande de report doit être communiquée au professionnel dans les meilleurs délais. En cas d'annulation tardive, d'absence du client ou du cheval au rendez-vous, ou d'impossibilité d'intervenir imputable au client, des frais pourront être facturés lorsque ceux-ci sont prévus dans le devis ou les conditions tarifaires communiquées au client. Les frais correspondant à un déplacement inutilement effectué pourront notamment être facturés.

Article 11 – Rendez-vous groupés

Lorsqu'une intervention est organisée pour plusieurs chevaux ou plusieurs propriétaires sur un même lieu, chaque propriétaire reste responsable du paiement des prestations concernant son ou ses propres chevaux, sauf accord écrit différent. Le cheval doit être disponible à l'heure convenue. Un retard important pouvant désorganiser le planning pourra entraîner un report ou, lorsque cela est justifié, une facturation complémentaire.

Article 12 – Réclamations

Toute réclamation concernant une prestation doit être adressée au professionnel dans les meilleurs délais et, lorsque cela est possible, avant toute modification de la ferrure ou intervention d'un autre professionnel. Le client doit permettre au professionnel de constater le problème invoqué afin de rechercher une solution adaptée. Les réclamations ne dispensent pas du paiement des prestations effectivement réalisées.

Article 13 – Force majeure

Le professionnel ne pourra être tenu responsable d'un retard ou d'une impossibilité d'intervention résultant d'un événement indépendant de sa volonté et présentant les caractéristiques de la force majeure, notamment des conditions météorologiques dangereuses, une panne de véhicule, un accident, une maladie ou une impossibilité d'accès au lieu d'intervention. Un nouveau rendez-vous pourra être proposé.

Article 14 – Données personnelles

Les informations communiquées par le client sont utilisées dans le cadre de la relation commerciale, de la réalisation des prestations, de la facturation et du suivi administratif de l'activité. Le client dispose des droits prévus par la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Article 15 – Droit de rétractation

Pour les clients consommateurs, lorsque les prestations sont conclues à distance ou hors établissement, le droit de rétractation prévu par la réglementation peut s'appliquer, sous réserve des exceptions légales. Lorsque le client demande expressément que la prestation commence avant la fin du délai légal de rétractation, les conséquences prévues par la réglementation pourront s'appliquer.

Article 16 – Litiges

En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher prioritairement une solution amiable. Pour les clients consommateurs, ceux-ci peuvent, lorsqu'ils remplissent les conditions applicables, recourir gratuitement au dispositif de médiation de la consommation dont relève le professionnel. Les coordonnées du médiateur doivent être communiquées au client conformément à la réglementation applicable. À défaut de résolution amiable, le litige sera soumis aux juridictions compétentes conformément aux règles de droit commun.

Article 17 – Acceptation des CGV

La signature du devis par le client vaut acceptation du devis ainsi que des présentes Conditions Générales de Vente. Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV avant l'acceptation de la prestation.

INFORMATIONS DU PROFESSIONNEL

Nom / entreprise :

Adresse :

SIRET :

Téléphone :

E-mail :

ACCEPTATION

Signature du client précédée de la mention « Bon pour accord et acceptation des CGV » :

Signature :

Fait à, le